



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire No : IT-98-33/1-PT

Date : 29 novembre 2001

Original : anglais

**LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II**

Composée comme suit : M. le Juge Wolfgang Schomburg, Président  
M. le Juge Carmel A. Agius  
M. le Juge O-Gon Kwon

Assistée de : M. Hans Holthuis, Greffier

Addendum rendu le : 29 novembre 2001

**LE PROCUREUR**

*C/*

**VIDOJE BLAGOJEVIĆ**

---

**ADDENDUM À L'ORDONNANCE PORTANT NOMINATION  
D'UN JUGE DE LA MISE EN ÉTAT**

---

**Le Bureau du Procureur :**  
M. Peter Mc Closkey

**Le Conseil de la Défense :**  
M. Michael Karnavas

**LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE** du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le «Tribunal international»),

VU la «Requête de l'Accusation aux fins de jonction d'instances» déposée par le Bureau du Procureur le 11 septembre 2001,

VU l'«Ordonnance portant nomination d'un juge de la mise en état» rendue par la Chambre de première instance le 28 novembre 2001 («Ordonnance du 28 novembre»), désignant temporairement le Juge O-Gon Kwon comme Juge de la mise en état en l'espèce,

VU l'«Ordonnance du Président portant affectation temporaire d'un juge d'une Chambre de première instance à une autre» déposée le 26 novembre 2001, qui prévoit que dans l'affaire *Le Procureur cf Vidoje Blagojević*, le juge O-Gon Kwon sera affecté à la Chambre de première instance II aux seules fins de statuer sur la Requête de l'Accusation aux fins de jonction d'instances,

VU l'article 65 *ter* du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal international (le «Règlement»), qui dispose que le Président de la Chambre de première instance «désigne au sein de cette dernière un juge permanent chargé de la mise en état des affaires» (le «Juge de la mise en état»),

**EN APPLICATION** de l'article 65 *ter* du Règlement,

**ORDONNE** comme suit :

- nonobstant les fonctions confiées au Juge O-Gon Kwon par l'Ordonnance du 28 novembre,
- le Juge de la mise en état pour toute autre question relative à l'espèce sera le Juge Schomburg.

1099 bis

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre  
de première instance  
(signé)

Wolfgang Schomburg

Fait le 29 novembre 2001

La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]